

Département du JURA
Commune de CRENANS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT DEUX, le 27 JUILLET à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CRENANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FAGUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20 juillet 2022

Date affichage du compte-rendu : 29 juillet 2022

Présents : M. Jean-Jacques FAGUET, Maire, Mme Christine JUHAN 1^{ère} Adjointe, Mme Julie GUIDOT, 2^{ème} Adjointe, Mme Lydie MAITREPIERRE, M. Arnaud PRINCE, M. Denis REFFAY, Mme Sylvia VELASCO, M. Joël VINCENT.

Excusé : M. Pierre CHANFREMOY pouvoir à M. Arnaud PRINCE ;

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Christine JUHAN

Objet : TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE :
Approbation du rapport de la CLECT

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées en 2022, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L 5211 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (double majorité qualifiée).

Il appartient en conséquence au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **DECIDE D'APPROUVER le rapport d'évaluation des charges transférées en 2022, joint en annexe établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 23 juin 2022 ;**
- **De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations
les membres présents.

**Pour extrait certifiée conforme.
Le Maire,**



M. Jean-Jacques FAGUET